



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION
n° 2026 - 02 - 10

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 05 MARS 2026

ID : 085-200023778-20260303-DL2026_02_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Patricia ROUVREAU, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphane JACOMINO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Olivier ROBIC, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Jean SOYER / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Sylvie MORNET à Catherine GALAND / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Vincent PIPAUD à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL / Evelyne CHAUVEL à Jean-Yves LEBOURDAIS.

Thomas PERROCHEAU est désigné secrétaire de séance.

**Association PIMES (Projet Immobilier Mission
Evangile Services) - garantie d'emprunt pour les
travaux à la « Villa Notre Dame » à Saint Gilles
Croix de Vie**

Par courrier en date du 27 mai 2025, l'Association PIMES (Projet Immobilier Mission Evangile Services) propriétaire de la « Villa Notre Dame » à Saint Gilles Croix de Vie a sollicité du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération l'attribution d'une garantie d'emprunt pour l'emprunt à souscrire en vue de sa restructuration.

Ce projet consiste à :

- Adapter l'architecture de l'établissement aux nouvelles autorisations : 75 lits de rééducation et 35 places de rééducation
- Détenir des services d'hospitalisation homogènes : 3 services (25 lits chacun) sur 2 niveaux
- Détenir des plateaux de rééducation plus spacieux et centralisés au rez-de-chaussée
- Fluidifier les parcours patients
- Avoir des lieux communs agréables : 1 salle à manger unique avec vue sur mer
- Avoir une énergie verte (thalasso thermie) pour chauffer l'établissement
- Créer une aile supplémentaire : salle de réunion, nouvelle pharmacie, stockage au sous-sol et 12 chambres supplémentaires, 3 services d'hospitalisation complète de 25 lits
- Agrandir en façade mer afin de créer un pôle médical : 7 bureaux médicaux, 2 grandes salles de consultation et 3 chambres patients
- Agrandir et centraliser les plateaux de rééducation au rez-de-chaussée (suppression du service hospitalisation au rez-de-chaussée)
- Créer une salle à manger unique pour l'ensemble des patients.

Le coût de ce projet, permettant à terme la création de 20 emplois supplémentaires, s'élève à 8 860 000 € financés par une subvention de 1 329 000 € de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de 2 531 000 € d'autofinancement et de 5 000 000 €, de concours bancaires.

L'association demande l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération par le cautionnement partiel ou total des emprunts à contracter.

En application des dispositions combinées des articles L.2252-1 à 2252-5 et D.1511-30 à 1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant maximal garanti ne peut excéder 50 % de ce montant.

L'association PIMES a reçu deux accords de financement, l'un de la CAISSE D'EPARGNE de 2 500 000 € et l'autre de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST de 2 500 000 €.

Les caractéristiques des prêts seraient les suivantes :

⇒ **CAISSE D'ÉPARGNE :**

- **Montant du contrat de prêt n° 1 : 1 250 000,00 EUR**
Nature du taux : Révisable, indexé sur le taux du Livret A
Durée du contrat de prêt : 20 ans d'amortissement et 24 mois maximum de pré-financement
Taux d'intérêt : Taux du Livret A + 1,75 % (soit un taux de 3,25 % à date, révisable)
Type d'échéances : Echéances constantes trimestrielles
Frais de dossier (hors coût des garanties) : 0,10 % du montant emprunté
Garantie (80 % du financement avec 30 % caution COMPAGNIE DE GARANTIE-CEGC et 50 % Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération)
- **Montant du contrat de prêt n° 2 : 1 250 000,00 EUR**
Nature du taux : Révisable, indexé sur le taux du Livret A
Durée du contrat de prêt : 20 ans d'amortissement et 24 mois maximum de pré-financement
Taux d'intérêt : Taux du Livret A + 1,75 % (soit un taux de 3,25 % à date, révisable)
Type d'échéances : Echéances constantes trimestrielles
Frais de dossier (hors coût des garanties) : 0,10 % du montant emprunté
Garantie (80% du financement avec 30 % caution COMPAGNIE DE GARANTIE-CEGC et 50 % Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération)

⇒ **BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST :**

- Montant du contrat de prêt n° 1 : **1 250 000,00 EUR**
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Taux d'intérêt : Taux nominal fixe de 3,97 % l'an
Type d'échéances : Echéances constantes mensuelles
Frais de dossier (hors coût des garanties) : 0,10 % du montant du financement
Frais d'IRA : 3 % du capital restant dû
Garantie (80 % du financement avec 30 % caution COMPAGNIE DE GARANTIE-CEGC et 50 % Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération)
- Montant du contrat de prêt n° 2 : **1 250 000,00 EUR**
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Taux d'intérêt : Taux nominal fixe de 3,97 % l'an
Type d'échéances : Echéances constantes mensuelles
Frais de dossier (hors coût des garanties) : 0,10 % du montant du financement
Frais d'IRA : 3 % du capital restant dû
Garantie (80 % du financement avec 30 % caution COMPAGNIE DE GARANTIE-CEGC et 50 % Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération)

La Communauté d'Agglomération est également soumise au ratio global de couverture qui est fixé à 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Au 31 décembre 2025, le taux de couverture était de 4,79 % et atteindrait environ 5,2 % en intégrant l'éventuelle garantie que la Communauté d'Agglomération accorderait à l'association PIMES.

Enfin s'agissant du ratio de division du risque, la Communauté d'Agglomération n'a jusqu'alors jamais accordé de garantie à cette association.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252-1 à 2252-5 et D.1511-30 à 1511-35,

Vu le Code de la Santé,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Vu la délibération n° 2025-03-03 du 5 juin 2025 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire, et notamment de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 février 2026,

Considérant la compétence de l'intercommunalité en matière de soutien aux actions de santé publique,

Considérant la demande de l'association PIMES (Projet Immobilier Mission Evangile Services) de concours de la Communauté d'Agglomération à ce projet de création de cette structure de service de santé au bénéfice des habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Considérant l'intérêt de soutenir l'association PIMES (Projet Immobilier Mission Evangile Services) propriétaire de la Villa Notre Dame à Saint Gilles Croix de Vie dans son projet de développement,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'accorder sa garantie aux emprunts, dans les conditions telles que présentées au rapport, contractés par l'Association PIMES (Projet Immobilier Mission Evangile Services), dans le cadre de la mise en œuvre des investissements nécessaires à la restructuration de la Villa Notre Dame à Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : de préciser que cette garantie sera plafonnée conformément à la loi à 50 % de l'emprunt souscrit ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thomas PERROCHEAU

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 05 MARS 2026
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 MARS 2026

Givrand, le 5 mars 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.